

Résumé
Opinion de la Chambre des députés
Communication de la Commission au Parlement européen, au
Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité
des Régions
Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie
circulaire

COM (2018) 28

Recommande l'intensification des efforts pour normaliser, y compris celle volontaire du producteur dans le secteur des biens de consommation afin de réduire la consommation de matières plastiques, d'éliminer les risques de défauts de conception intentionnels et de soutenir la réparation comme alternative au remplacement prémature.

Recommande l'échange d'expériences et le soutien aux actions au niveau de l'Union visant à promouvoir un comportement responsable dans les systèmes éducatifs s'agissant d'une collecte sélective et, en particulier, de promouvoir une éducation technologique conforme aux objectifs de l'économie cyclique.

Souligne la nécessité de recherches scientifiques dans le domaine des matières plastiques permettant une utilisation, une stérilisation et un nettoyage accrus, mais que l'émergence sur le marché de ces matériaux nécessite également une intervention au niveau de l'Union par le biais des règles de santé publique ; à la fois pour éliminer les nouveaux risques émergents et pour éliminer ceux qui s'avèrent excessifs ou dépassés.

Souligne que les micro-plastiques ont un impact négatif à la fois sur les océans et les eaux dormantes et même sur les eaux temporaires et demande une approche plus large de la part de l'Union européenne pour les combattre, en particulier dans les zones rurales et montagneuses, ainsi que les zones marines avec une sensibilité particulière due aux caractéristiques physiques et géographiques.